

Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2024-2025¹

	Crédits parlementaires ²		Financement des arts par le Conseil des arts ³	
Année financière	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2024-2025 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2024-2025
1957-1958 ⁵	...	...	749 000 \$	8 142 845 \$
1958-1959	...	...	1 435 000 \$	15 190 230 \$
1959-1960	...	...	1 263 000 \$	13 282 137 \$
1960-1961	...	...	1 397 000 \$	14 501 761 \$
1961-1962	...	...	1 406 000 \$	14 409 261 \$
1962-1963	...	...	1 478 000 \$	14 956 616 \$
1963-1964	...	...	1 424 000 \$	14 231 155 \$
1964-1965	...	...	1 475 000 \$	14 471 189 \$
1965-1966 ⁶	1 933 000 \$	18 513 077 \$	3 374 000 \$	32 314 083 \$
1966-1967	3 108 000 \$	28 575 840 \$	4 297 000 \$	39 507 846 \$
1967-1968	6 637 000 \$	58 999 630 \$	7 039 000 \$	62 573 210 \$
1968-1969	7 479 000 \$	64 009 101 \$	8 689 000 \$	74 364 899 \$
1969-1970	8 492 000 \$	69 358 518 \$	9 412 000 \$	76 872 629 \$
1970-1971	8 831 000 \$	69 995 463 \$	10 269 000 \$	81 393 207 \$
1971-1972	10 513 000 \$	80 935 010 \$	12 069 000 \$	92 913 976 \$
1972-1973	14 326 000 \$	105 253 580 \$	15 239 000 \$	111 961 420 \$
1973-1974	17 323 000 \$	118 104 691 \$	18 986 000 \$	129 442 686 \$
1974-1975	20 447 000 \$	125 569 553 \$	22 411 000 \$	137 630 912 \$
1975-1976	30 181 000 \$	167 452 514 \$	31 062 000 \$	172 340 545 \$
1976-1977	32 620 000 \$	168 763 923 \$	33 205 000 \$	171 790 498 \$
1977-1978	37 537 000 \$	179 753 074 \$	37 815 000 \$	181 084 330 \$
1978-1979	39 152 000 \$	172 119 038 \$	41 074 000 \$	180 568 486 \$
1979-1980	41 116 000 \$	165 389 110 \$	41 795 000 \$	168 120 388 \$
1980-1981	44 647 000 \$	163 265 961 \$	43 693 000 \$	159 777 357 \$
1981-1982	52 941 000 \$	172 084 988 \$	51 557 000 \$	167 586 289 \$
1982-1983	59 883 000 \$	175 504 093 \$	60 754 000 \$	178 056 805 \$
1983-1984	65 581 000 \$	181 617 606 \$	65 502 000 \$	181 398 826 \$
1984-1985	72 614 000 \$	192 798 558 \$	70 108 000 \$	186 144 838 \$
1985-1986	74 244 000 \$	189 616 819 \$	69 257 000 \$	176 880 179 \$
1986-1987	85 311 000 \$	209 246 035 \$	84 088 000 \$	206 246 329 \$
1987-1988	96 895 000 \$	227 597 161 \$	82 545 000 \$	193 890 372 \$
1988-1989	93 251 000 \$	210 731 544 \$	93 337 000 \$	210 925 889 \$
1989-1990	103 503 000 \$	222 642 148 \$	94 681 000 \$	203 665 413 \$
1990-1991	104 054 000 \$	213 549 599 \$	95 604 000 \$	196 207 699 \$
1991-1992	105 493 000 \$	204 997 871 \$	96 322 000 \$	187 176 447 \$

	Crédits parlementaires ²		Financement des arts par le Conseil des arts ³	
Année financière	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2024-2025 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2024-2025
1992-1993	108 215 000 \$	207 283 256 \$	98 076 000 \$	187 862 243 \$
1993-1994	99 335 000 \$	186 717 307 \$	89 702 000 \$	168 610 418 \$
1994-1995	98 362 000 \$	184 672 646 \$	86 479 000 \$	162 362 557 \$
1995-1996	97 946 000 \$	179 903 098 \$	84 300 000 \$	154 838 699 \$
1996-1997 ⁷	91 093 000 \$	164 869 108 \$	84 694 000 \$	153 287 566 \$
1997-1998 ⁸	113 968 000 \$	202 847 912 \$	101 655 000 \$	180 932 406 \$
1998-1999 ⁹	116 169 000 \$	204 727 186 \$	111 757 000 \$	196 951 821 \$
1999-2000	116 584 000 \$	201 919 974 \$	111 044 000 \$	192 324 861 \$
2000-2001 ¹⁰	127 431 000 \$	214 922 934 \$	113 795 000 \$	191 924 691 \$
2001-2002 ¹¹	151 776 000 \$	249 701 006 \$	133 347 000 \$	219 381 721 \$
2002-2003 ¹²	153 707 000 \$	247 314 563 \$	139 065 000 \$	223 755 585 \$
2003-2004 ¹³	155 604 000 \$	243 547 506 \$	134 815 000 \$	211 009 081 \$
2004-2005 ¹⁴	152 111 000 \$	233 759 884 \$	130 051 000 \$	199 858 700 \$
2005-2006 ¹⁵	151 683 000 \$	228 091 539 \$	129 491 000 \$	194 720 579 \$
2006-2007 ¹⁶	172 507 000 \$	254 412 248 \$	149 990 000 \$	221 204 317 \$
2007-2008 ¹⁷	182 507 000 \$	263 366 604 \$	161 904 000 \$	233 635 458 \$
2008-2009 ¹⁸	182 242 000 \$	256 991 567 \$	158 270 000 \$	223 187 055 \$
2009-2010 ¹⁹	183 122 000 \$	257 555 330 \$	158 390 000 \$	222 770 551 \$
2010-2011 ²⁰	181 277 000 \$	250 364 543 \$	154 532 000 \$	213 426 599 \$
2011-2012 ²¹	180 958 000 \$	242 836 882 \$	157 304 000 \$	211 094 359 \$
2012-2013 ²²	181 180 000 \$	239 538 718 \$	153 397 000 \$	202 806 716 \$
2013-2014 ²³	181 974 000 \$	238 433 360 \$	153 640 000 \$	201 308 436 \$
2014-2015 ²⁴	182 224 000 \$	234 184 038 \$	155 141 000 \$	199 378 490 \$
2015-2016 ²⁵	182 224 000 \$	231 594 325 \$	157 286 000 \$	199 899 821 \$
2016-2017 ²⁶	222 574 000 \$	278 910 877 \$	196 793 000 \$	246 604 312 \$
2017-2018 ²⁷	258 514 000 \$	318 979 314 \$	218 892 000 \$	270 089 899 \$
2018-2019 ²⁸	292 990 895 \$	353 390 068 \$	261 842 706 \$	315 820 775 \$
2019-2020 ²⁹	327 771 295 \$	387 782 363 \$	289 927 491 \$	343 009 804 \$
2020-2021 ³⁰	428 631 145 \$	503 406 943 \$	394 586 960 \$	463 423 663 \$
2021-2022 ³¹	510 389 080 \$	579 954 823 \$	474 830 632 \$	539 549 779 \$
2022-2023 ³²	423 422 901 \$	450 586 936 \$	383 973 563 \$	408 606 788 \$
2023-2024 ³³	369 339 000 \$	378 272 725 \$	325 568 000 \$	333 442 974 \$
2024-2025 ³⁴	364 283 160 \$	364 283 160 \$	302 356 000 \$	302 356 000 \$

¹ Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels.

² Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, des œuvres acquises par la Banque d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créé en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

³ Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et aux organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

⁴ Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

⁵ En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St.Andrews, Nouveau-Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (436 millions – en dollars de 2017-2018) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

⁶ De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez ci-dessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

⁷ La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

⁸ Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui ont débuté cette année-là.

⁹ En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fonds du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

¹⁰ Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

¹¹ Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).

¹² Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.

¹³ Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.

¹⁴ Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).

¹⁵ Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).

¹⁶ Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.

¹⁷ Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.

¹⁸ Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.

¹⁹ Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.

²⁰ Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

²¹ Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACO).

²² Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentés de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF.

²³ Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

²⁴ Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

²⁵ Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

²⁶ Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

²⁷ Les crédits parlementaires pour 2017-2018 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'un paiement rétroactif de 725 000 \$ reçu au cours de l'année, en guise de rajustement compensatoire.

²⁸ Le crédit parlementaire pour 2018-2019 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral 2016, plus 200 000 \$ pour la Biennale de Venise en architecture. Il y a également eu une réduction de 200 000 \$ en relation avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

²⁹ Le crédit parlementaire pour 2019-2020 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral de 2016.

³⁰ Le crédit parlementaire pour 2020-2021 a été augmenté de la dernière tranche de 35 000 000 \$ suite de l'annonce du budget fédéral de 2016, ainsi que de 3 059 850 \$ pour un paiement d'ajustement de rétro compensation. Le Conseil des arts a également reçu 62,8 millions de dollars du gouvernement pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 au secteur des arts.

³¹ Le niveau de référence de la base du crédit parlementaire a été augmenté de 1,4 million de dollars en 2021-2022 pour un ajustement de la rémunération. Le Conseil des arts a également reçu 121,0 millions de dollars pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, 25,0 millions de dollars pour relancer le secteur des arts et reprendre ses activités publiques et 0,2 million de dollars pour une contribution à l'UNESCO pour le Fonds d'urgence pour le patrimoine.

³² Le financement du Conseil provient principalement de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel, dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les crédits reçus par le Conseil dans le cadre du Budget principal des dépenses et du budget supplémentaire totalisaient 423,4 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 87 millions de dollars par rapport à 2021-2021. La diminution du financement est liée à la baisse du soutien d'urgence reçu comparativement à 2021-2022.

³³ Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, les crédits reçus par le Conseil par l'entremise du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses s'élevaient à 369,3 millions de dollars, soit une diminution de 54,0 millions de dollars par rapport à 2022-2023. La diminution du financement est liée à la baisse de l'aide d'urgence.

³⁴ Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, les crédits reçus par le Conseil dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses se sont élevés à 364,2 millions de dollars, soit une diminution de 5,1 millions de dollars par rapport à 2023-2024. La diminution du financement est attribuable à l'initiative de recentrer les dépenses gouvernementales du gouvernement du Canada.